

ÉCOLE PAUL-HUBERT

250, boulevard Arthur-Buies Ouest
Rimouski (Québec) G5L 7A7
Téléphone : (418) 724-3439
Télécopie : (418) 724-3471

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE PAUL-HUBERT TENUE LE 17 SEPTEMBRE 2025, À 19 H à la Salle Michel-Leblanc

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

M^{me} Anny Jean, directrice, souhaite la bienvenue aux parents présents.

2. PRÉSENCES

Signature du registre des présences, voir la feuille en annexe.

3. NOMINATION D'UNE OU D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

M^{me} Anny Jean propose M^{me} Caroline Hudon, appuyé de M^{me} Chantal Talbot. M^{me} Caroline Hudon accepte.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Anny Jean présente l'ordre du jour. Ajout du point 5.5 *Présentation du rapport annuel*. Il est proposé par M^{me} Marie-Stéphanie St-Laurent, appuyé de M^{me} Caroline Gagnon et adopté à l'unanimité, avec la modification apportée.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 SEPTEMBRE 2024

M^{me} Anny Jean fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 septembre 2024. Il est proposé par M^{me} Eve-Lyne Leclerc, appuyé de M. Alexandre Charest et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 18 septembre 2024 tel que présenté, avec la correction de quelques coquilles et l'ajout au point 6.3 du chiffre 15 pour déterminer la durée en minutes de la formation.

5.5 PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL

M^{me} Anny Jean présente le rapport annuel. Elle mentionne que le rapport annuel est toujours en consultation auprès des membres du conseil d'établissement de l'an dernier.

Elle fait la présentation des résultats liées au projet éducatif, l'explication des objectifs : éligibilité/diplomation, qualification, mieux-être.

M^{me} Jean mentionne qu'un travail constant est effectué pour favoriser l'atteinte des objectifs.

Elle fait ensuite la présentation des données liées au plan de lutte climat scolaire, violence et intimidation, incluant les violences à caractère sexuel.

Une question vient ensuite, en lien avec le suivi du parcours vers la diplomation des élèves. M^{me} Jean explique le fonctionnement du suivi de cohortes.

6. RÔLE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

6.1. Composition

Le conseil d'établissement de l'école Paul-Hubert est composé de 6 parents (mandats de 2 ans) et de 6 membres du personnel (mandats d'un an).

Chaque année, la moitié des parents est renouvelée.

Les parents qui sont de retour cette année sont :

- Myriam Goulet
- Evelyne Leclerc
- Alexandre Charest

6.2. Fonctions et responsabilités

Le rôle principal du conseil d'établissement est de représenter l'ensemble des parents. Plusieurs dossiers relèvent du CÉ, mais il est précisé que la gestion du personnel de l'école n'en fait pas partie.

Dans l'année, il se tient un minimum de 5 séances publiques, peut aller jusqu'à 8 d'une durée d'environ 1 h 30 – 2 h.

Plus d'explications ont été données concernant le fonctionnement du déroulement pour l'élection de 3 membres qui se présenteront pour 2 ans. Des précisions sont données concernant le droit de vote, seuls les élus peuvent voter.

Le nombre de rencontres a été annoncé; 6 au total, mais avec la mise en œuvre du PEVR, il pourrait y avoir des rencontres de travail. Toujours le mercredi.

6.3. Formation

La formation des nouveaux membres est constituée d'une série de courts vidéos qu'ils peuvent regarder à leur rythme. Les vidéos seront transmis aux membres par courriel. Il y a 6 capsules à écouter, d'une durée de 15 minutes. Leur visionnement est obligatoire.

7. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

M. Bruno Ouellet propose M^{me} Anny Jean comme présidente d'élection. M^{me} Jean accepte.

M^{me} Eve-Lyne Leclerc et M. Alexandre Charest se proposent comme scrutateur.

8. ÉLECTIONS

8.1. Élection au poste de représentants au conseil d'établissement (art.47) (3 postes à combler)

Les membres sortants sont :

- Karine Lemarchand
- Jacky Malenfant
- David Nadeau (démission)

M^{me} Anny Jean explique le fonctionnement des mises en candidatures.

Ouverture des mises en candidature proposée par M^{me} Chantal Talbot, appuyée de M^{me} Karine Lemarchand.

M^{me} Marie-Stéphanie St-Laurent se propose.

M^{me} Caroline Gagnon se propose.

M^{me} Cynthia Charette se propose.

M^{me} Chantal Talbot propose M. Nicolas Couture.

M. Bruno Ouellet propose la fermeture des mises en candidature.

M^{me} Anny Jean sonde l'intérêt des personnes proposées, à tour de rôle.

M. Nicolas Couture refuse.

M^{me} Cynthia Charette accepte.

M^{me} Caroline Gagnon accepte.

M^{me} Marie-Stéphanie St-Laurent accepte.

Ces trois personnes sont donc élues.

8.2. Élection au poste de substitut au conseil d'établissement (2 à 6 postes à combler)

Les candidatures au poste de substitut sont ouvertes, pour un mandat de 1 an.

M. Bruno Ouellet se propose.
M^{me} Marie-Ève Caron se propose.
M^{me} Sandra Côté se propose.
M. Nicolas Couture se propose.

Ces personnes sont nommées comme substitut au conseil d'établissement.

8.3. Élection d'une représentante ou d'un représentant au comité de parents

M^{me} Cynthia Charette se propose. Elle est nommée représentante au comité de parents.

8.4. Élection d'une ou d'un substitut au comité de parents

Le substitut sera désigné lors de la première séance du conseil d'établissement.

9. DÉTERMINATION DU NOMBRE DE PARENTS SIÉGEANT AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT POUR 2025-2026.

Il est proposé par M^{me} Jean de conserver à six le nombre de parents siégeant au conseil d'établissement.

Il est alors résolu de conserver les six sièges réservés aux parents au conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Bruno Ouellet et résolu de lever l'assemblée à 20 h 01.